

REGLEMENT TRAIL du VENTOLET

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Trail du VENTOLET est une course hors stade organisée par l'association du Villefranche Athlétisme Lauragais 31 (VAL31), qui se déroulera le Samedi 13 avril 2019.

Les départs des courses sont fixés à Villefranche de Lauragais Place de la Mairie à :

-15h00 pour la Marche Nordique et marche adultes

-15h10 animations et courses enfants

-16h00 pour la « Ventada » 24kms

-16h30 pour la « Ventoleta » 14km individuel et la « Mièja » 14 kilomètres en relais par 2

ARTICLE 2 : PARCOURS

Les boucles de 24 et 14 Kms empruntent un parcours nature autour de Villefranche de Lauragais en passant par les communes de Montgaillard Lauragais, Trébons, St Vincent, Vallègue et Avignonet- Lauragais.

Le passage du relais se fait sur la commune de Vallègue. Un premier relais de 7kms et un second relais de 7kms.

Le départ est situé place de la mairie à Villefranche de Lauragais et l'arrivée ainsi que le retrait des dossards se font dans la Halle centrale.

Pour la marche nordique l'itinéraire emprunte un parcours dédié de 8,5kms (article 9).

Le nombre de dossards attribué toutes courses confondues sera limité à 800. (200 pour chaque course l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de dossards par course en fonction de l'affluence dans la limite de 800 dossards).

L'organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter ou de modifier la manifestation sans remboursement

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone. Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire.
- par courrier en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 6 Avril (chèque à l'ordre de VAL 31) et en l'adressant à :

VAL 31, 36 rue des tournesols 31290 Villefranche de Lauragais

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

Le montant de l'inscription à la course est fixé à 18€ pour le 24kms 14€ pour le 14 km et à 16 euros pour le 14km en relais de 2.

Le montant pour la marche nordique est fixé à 9€.

La course enfant est gratuite et ouverte aux enfants nés à partir du 1er Janvier 2004 jusqu'au 31 Décembre 2012 (6 ans minimum).

Inscription sur place dans la limite de 100 dossards. Il n'y a ni chronométrage ni classement pour cette course. Tous les enfants peuvent participer après avoir rempli le bulletin d'inscription ainsi que l'autorisation parentale.

Le parcours est une boucle plate autour des places de la Liberté et Gambetta qui sont sécurisés pour l'événement.

Les distances en fonction de l'âge sont les suivantes :

2004-2006 (3 boucles :1300m), 2007-2009 (2boucles :900m), 2010-2012 (1 boucle :450m, pas de départ en ligne).

Chaque enfant aura une récompense à l'arrivée.

IMPORTANT : Tous les participants devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition datant de moins d'un an OU la photocopie d'une licence acceptée par la réglementation des courses Hors Stade. A l'exception des participants à la course enfants

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

A noter : les courses sont ouvertes aux coureurs cadets nés en 2003 et avant, une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités à 800 pour l'ensemble des courses, les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, au Foyer rural de Villefranche le Samedi 13 Avril à partir de 12h et jusqu'à 30min avant le départ de chaque course.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours coureur sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Les courses sont proposées sur le principe de semi autonomie, c'est à dire la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, sur le point alimentaire et vestimentaire, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Des postes de ravitaillement seront disposés à différents points tels que signalés sur la carte des parcours :

1 ravitaillement liquide au 1er quart de la course environ (La Bosque)

1 ravitaillement solide et liquide à la mi-course environ (Vallègue).

1 ravitaillement liquide au 3eme quart de la course environ (Le Télégraphe)

1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

Une zone de propreté sera prévue à la sortie des ravitaillements ; en dehors de cette zone aucun déchet ne devra être abandonné sous peine de disqualification.

Une équipe de secouriste de L'A.S.M.S équipé d'un véhicule d'intervention, se tiendra prête à intervenir en cas de besoin

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES :

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure ou leur dossard et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon. La non restitution de celle-ci encourt son paiement auprès de Chronostart. Pour le relais le temps sera celui de l'ensemble des 2 coureurs : pas de temps intermédiaire.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour le 14 km et le relais, les 3 premiers masculin et féminin de la course ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie d'âge.

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense.

La remise des récompenses aura lieu à 18H30 dans la halle centrale à Villefranche de Lauragais.

ARTICLE 8 : DOTATION :

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses lors de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : Marche Nordique.

La marche nordique empruntera un parcours dédié de 10 kms, le ravitaillement sera commun à cette distance au kilomètre 6. Le départ sera donné à 15h00 à Villefranche sur la Place de la Mairie. Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 9€, celle-ci peut se faire par internet ou par courrier selon la procédure décrite à l'article 3. Le certificat médical est obligatoire.